

BOURSE NATIONALE

Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur

Forfait de 200 Euros

- Votre organisme de formation BAFA a déjà dû vous préciser que vous bénéficierez d'une bourse forfaitaire nationale d'un montant de **200 Euros**, lorsque vous serez en mesure de justifier d'une inscription en stage de qualification ou de perfectionnement.

Cette aide est versée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube à tous les stagiaires remplissant cette condition, qu'ils soient allocataires ou non :

- sans conditions de ressources
- sans distinction d'âge
- quel que soit le régime social d'appartenance (ou pas)
- sous réserve que le stagiaire ait suivi la 1^{ère} partie de la formation BAFA et qu'il soit inscrit à un stage de qualification ou d'approfondissement dans un organisme habilité.

DATE D'EFFET : 01 JUILLET 2023